

**Semaine de contrôle**  
**Débat sur le rapport du CEC**  
**« Evaluation régulation des jeux d'argent et de hasard »**  
**Mercredi 21 février 2018**  
**Intervention de 5 minutes**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Ministre,  
Mes chers collègues,

Je tiens, en préalable, à remercier les collègues du groupe Nouvelle Gauche pour nous permettre d'aborder, devant la représentation nationale, la question de la régulation des jeux d'argent et de hasard dans notre pays.

Un débat qui fait suite au rapport rendu sur ce même thème par nos collègues Juanico et Myard en février dernier.

Compte tenu des conditions d'organisation de ce débat, il me sera délicat d'aborder l'ensemble des questions, pourtant essentielles, liées aux jeux d'argent telle la prévention de l'addiction, la lutte contre le blanchiment d'argent et les réseaux criminels.

Ou bien encore la délicate question de la fiscalité des jeux d'argent, récemment impactée par la hausse de la

CSG votée au cours des dernières discussions budgétaires.

Je focaliserai donc mon intervention sur un projet rampant, dans les tuyaux depuis plusieurs années, singulièrement depuis le début de cette législature.

Je veux parler du projet de privatisation de la Française des Jeux, vieux « marronnier » d'une partie de notre personnel politique, encouragé par des milieux d'affaire qui y voient là une nouvelle opportunité financière.

Tout comme le président Sarkozy avait, en son temps, sauté sur la première occasion pour brader le réseau autoroutier à ses amis, pour le plus grand plaisir de leur portefeuille.

Pour les entreprises concessionnaires des autoroutes, on estime que le manque à gagner avoisine le milliard d'euros par an !

Est-ce que c'est ça le nouveau monde ?

Privatiser ce qui rapporte et collectiviser ce qui est en déficit ?

Faire croire que la concurrence fait baisser les prix est une chimère lorsque le secteur est un oligopole comme dans le cas des jeux d'argent ou des autoroutes !

A l'évidence, cette privatisation serait un non-sens.

Mes chers collègues, certains secteurs économiques appellent une politique ambitieuse de la part de l'État-actionnaire, et rend indispensable sa position majoritaire au capital d'entreprises.

Tout simplement pour que l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers, en particulier dans les domaines stratégiques que sont l'énergie, les transports et leurs infrastructures, l'industrie, l'aménagement du territoire.

L'emploi, l'environnement, le développement concerté de nos territoires et la santé publique : voilà bien les valeurs cardinales qui devraient guider la politique de l'État actionnaire.

A l'heure actuelle, l'État détient 72% du capital de la Française des Jeux.

Cette société est en bonne santé financière, ce qui montre que l'État sait impulser une dynamique.

Elle permet des rentrées fiscales conséquentes au bénéfice de l'État : 3 milliards l'an dernier au titre des prélèvements sur les mises, et une centaine de millions d'euros de dividendes.

En réduisant sa participation dans la FDJ à hauteur de 25 à 30% comme il est prévu de procéder dans le cadre de la loi PACTE qui sera présentée ce printemps, l'État déstabiliserait cet équilibre financier qui lui est aujourd'hui favorable.

Mais au-delà de cet aspect financier, à tout le moins essentiel, l'État majoritaire au capital de la Française des Jeux se justifie par l'impérieuse nécessité de prévenir et lutter efficacement contre les risques liés aux jeux d'argent.

Lutter contre le blanchiment d'argent et les fraudes potentielles, protéger les mineurs, prévenir les comportements addictifs.

Car les jeux d'argent ne sauraient être considérés comme n'importe quel secteur économique.

Ils appellent de l'État un traitement spécifique.

Ils appellent de l'État un contrôle exigeant.

Privatiser la Française des Jeux reviendrait à déstabiliser la capacité de notre État à mener efficacement une politique de lutte contre l'addiction au jeu.

Mettre la Française des Jeux entre les mains d'intérêts privés se traduirait par la recherche prioritaire du bénéfice économique, c'est un fait.

Et cela aurait des conséquences concrètes que l'on ne saurait exclure, telle la commercialisation de nouveaux produits particulièrement addictifs, avec des effets désastreux, contraires à l'impératif de de protection de nos populations.

L'État, mes chers collègues, doit être le garant de la moralité publique !

Voilà, en quelques mots résumés, notre position sur ce projet de privatisation de la Française des Jeux.

Projet, qui soulève de nombreuses inquiétudes au sein du personnel de l'entreprise, inquiets, à juste titre, sur l'avenir de leurs emplois.

Nous combattons avec force cette vision technocratique, hors sol, symbole d'un socle idéologique d'un monde particulièrement suranné.

Et qui avait trouvé sa traduction concrète en 2015, avec la privatisation des aéroports de Nice et Toulouse dans la « loi Macron » (tiens, tiens) mais aussi celle des sociétés d'autoroutes, dont les français paient le prix fort aujourd'hui...

Je vous remercie.